



# CSG sur la retraite en 2024 : qui la paie à taux plein, à taux réduit, en est exonéré ?

📅 03/04/2024

**8,3 %**

Le taux normal de la CSG sur les  
retraites, en 2024

Contrairement aux cotisations sociales qui se limitent aux revenus d'activité, la CSG a l'avantage, pour les pouvoirs publics, de porter sur l'ensemble des revenus (d'activité et de remplacement) : salaires (avec primes), allocations chômage, revenus du patrimoine, pensions de retraite, etc. Son taux diffère selon les types de revenus impactés et leur montant. Certains revenus peuvent même être exonérés. Tour d'horizon des différents taux et seuils de la CSG sur les pensions de retraite en 2024.

## Quels sont les taux de CSG applicables à la retraite ?

La Contribution sociale généralisée (CSG) a été créée par la loi de finances du 30 décembre 1990, avec un taux de 1,10 % (loin des 9,20 % que paient aujourd'hui la plupart des salariés !). Depuis, son taux n'a cessé d'évoluer.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il existe **pour les retraités** 3 taux différents, déterminés en fonction de leur situation fiscale :

- un taux plein à 8,30 %,

- un « taux médian » à 6,60 %,
- un taux réduit à 3,80 %.

## Déterminer le taux applicable : revenu fiscal de référence et parts

Le taux de CSG applicable dépend en 1<sup>er</sup> lieu du Revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer fiscal. Pour 2024, c'est le RFR de 2022 qui est pris en compte. Celui-ci est indiqué sur votre avis d'imposition 2023.

Ensuite, comme pour l'impôt sur le revenu, votre taux applicable varie en fonction de votre situation familiale, et du nombre de parts dont se compose votre foyer fiscal. Ainsi, on compte 1 part pour vous, 1 part supplémentaire si vous êtes marié ou pacsé et ½ part supplémentaire par enfant à charge puis 1 part en plus dès le 3<sup>e</sup> enfant.

## Pensions de retraite : les taux de CSG en métropole

En fonction de votre revenu fiscal de référence et du nombre de parts au sein de votre foyer fiscal, le taux de CSG applicable à votre pension de retraite en 2024 est le suivant :

Taux de CSG pour 1 part fiscale tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
12 230 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
12 231 € à 15 988 €	+ 4 269 €	3,8 %
15 989 € à 24 812 €	+ 6 623 €	6,6 %
24 813 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 1,5 part fiscale** tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
15 495 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
15 496 € à 20 257 €	+ 4 269 €	3,8 %
20 258 € à 31 435 €	+ 6 623 €	6,6 %
31 436 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 2 parts fiscale** tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
18 760 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
18 761 € à 24 525 €	+ 4 269 €	3,8 %
24 526 € à 38 059 €	+ 6 623 €	6,6 %
38 060 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 2,5 parts fiscale** tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
22 025 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
22 026 € à 28 795 €	+ 4 269 €	3,8 %
28 796 € à 44 682 €	+ 6 623 €	6,6 %
44 683 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

## Taux de CSG pour 3 parts fiscale tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
25 290 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
25 291 € à 33 000 €	+ 4 269 €	3,8 %
33 001 € à 51 305 €	+ 6 623 €	6,6 %
51 306 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

### Exemple 1 pour 2024 :

Philippe est retraité et vit avec son épouse. Leurs enfants ont quitté le domicile familial. Le foyer fiscal est donc composé de 2 parts. Son revenu fiscal de référence prend en compte sa pension de retraite et celle de son épouse, pour un total de 30 000 € dans l'année. Son RFR est situé entre 24 526 € et 38 059 €. Il est donc soumis à un taux de CSG de 6,60 %. Philippe et son épouse paieront, en 2024, 1 980 € de CSG sur leurs revenus.

### Exemple 2 pour 2024 :

Emmanuelle vient de prendre sa retraite. Divorcée, elle a encore 1 enfant à charge. On comptera ici 1,5 part dans le foyer fiscal. Son revenu fiscal de référence est de 17 560 € en 2023. Emmanuelle paiera une CSG à un taux de 3,80 % car son RFR est situé entre 15 496 € et 20 257 €, soit 667 €.

## Pensions de retraite : les taux de CSG en outre-mer

Les taux applicables en 2024 en Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont les suivants :

**Taux de CSG pour 1 part fiscale tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
14 469 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
14 470 € à 17 491 €	+ 4 269 €	3,8 %
17 492 € à 24 813 €	+ 6 623 €	6,6 %
24 814 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 1,5 part fiscale tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
18 061 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
18 062 € à 22 184 €	+ 4 269 €	3,8 %
22 185 € à 31 436 €	+ 6 623 €	6,6 %
31 437 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 2 parts fiscale tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
21 326 e et moins	+ 3 265 €	Exonération
21 327 € à 26 453 €	+ 4 269 €	3,8 %
26 454 € à 38 059 €	+ 6 623 €	6,6 %
38 060 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

Taux de CSG pour 2,5 parts fiscales tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
24 591 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
24 592 € à 30 772 €	+ 4 269 €	3,8 %
30 773 € à 44 682 €	+ 6 623 €	6,6 %
44 683 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

Taux de CSG pour 3 parts fiscales tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
27 856 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
27 857 € à 34 991 €	+ 4 269 €	3,8 %
34 992 € à 51 305 €	+ 6 623 €	6,6 %
51 306 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Exemple :**

Cécile est une retraitée veuve qui vit seule à la Réunion. On compte 1 part. Son revenu fiscal de référence prend en compte sa pension de retraite et sa pension de réversion, qui font un total de 15 000 € dans l'année.

Ce RFR étant situé entre 13 525 € et 16 349 €, Cécile paiera donc en 2022 une CSG de 3,80 % sur ses 15 000 €, soit 570 €.

Les taux applicables en 2024 en Guyane sont les suivants :

**Taux de CSG pour 1 part fiscaletableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
15 130 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
15 131 € à 18 321 €	+ 4 269 €	3,8 %
18 322 € à 24 813 €	+ 6 623 €	6,6 %
24 814 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 1,5 part fiscaletableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
18 885 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
18 886 € à 23 229 €	+ 4 269 €	3,8 %
23 230 € à 31 436 €	+ 6 623 €	6,6 %
31 437 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 2 parts fiscaletableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
22 150 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
22 151 € à 27 498 €	+ 4 269 €	3,8 %
27 499 € à 38 059 €	+ 6 623 €	6,6 %
38 060 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 2,5 parts fiscales tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
25 415 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
25 416 € à 31 767 €	+ 4 269 €	3,8 %
31 768 € à 44 682 €	+ 6 623 €	6,6 %
44 683 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

**Taux de CSG pour 3 parts fiscales tableau en 3 colonnes qui présente par seuil de revenu le montant RFR et taux de CSG**

Seuil du revenu de référence (RFR)	Montant ajouté au seuil du RFR par demi-part supplémentaire	Votre taux de CSG
28 060 € et moins	+ 3 265 €	Exonération
28 061 € à 36 036 €	+ 4 269 €	3,8 %
36 037 € à 51 305 €	+ 6 623 €	6,6 %
51 306 € et plus	+ 6 623 €	8,3 %

Contrairement à ce qu'indique le Code de la Sécurité sociale, la CSG n'est pour le moment pas applicable à Mayotte. Il en va de même dans les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon).

## **Ce qu'il faut retenir de la CSG sur la retraite en 2022 : qui la paie à taux plein, à taux réduit, en est exonéré ?**

Hors cas d'exonération en raison d'un revenu fiscal de référence sous le seuil minimal, il existe 3 taux de CSG applicables : un taux plein (8,30 %), un « taux médian » (6,6 %) et un taux réduit (3,80 %).

Le taux applicable prend en compte le Revenu fiscal de référence (RFR), qui comprend le revenu de l'ensemble du foyer, ainsi que le nombre de parts du ménage (1 part pour la personne, 1 si elle est mariée ou pacsée, 1/2 part par enfant et 1 part par enfant à partir du 3<sup>e</sup>).

Les seuils varient selon que le retraité est en métropole ou en outre-mer. Deux grilles de taux en outre-mer existent selon

que le retraité vit en Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Réunion d'une part, ou en Guyane d'autre part. Les résidents de Mayotte et des collectivités d'outre-mer sont exonérés de CSG.